



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**FUSION DES RÉGIONS AUVERGNE ET RHÔNE-ALPES
RÉORGANISATION DE L'ETAT TERRITORIAL**

**COMPTE-RENDU
INSTANCE INTERMINISTÉRIELLE DE DIALOGUE SOCIAL**

RÉUNION DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2015

Ordre du jour :

- le calendrier de travail de fin 2015 et début 2016,
- les mesures d'accompagnement des ressources humaines mises en œuvre,
- la synthèse des études d'impact des ressources humaines.

PJ : déclarations des organisations syndicales

Listes des personnes présentes

La réunion ayant lieu en visioconférence, les participants se trouvent à la préfecture du Puy-de-Dôme, pour la région Auvergne, et à la préfecture du Rhône, pour la région Rhône-Alpes.

Personnes présentes en AUVERGNE

Madame Frédérique GOMEZ, secrétaire générale adjointe pour les affaires régionales d'Auvergne

Les organisations syndicales

CFDT	Monsieur Marc MEISSONNIER
FSU	Monsieur Claude DELÉTANG
Solidaires	Madame Martine DONIO
UNSA	Monsieur Jacques MERCIER

Personnes présentes en RHÔNE-ALPES

Madame Christine MESUROLLE, directrice de projet pour la fusion des régions

Madame Françoise NOARS, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes, préfiguratrice

Monsieur Guy LÉVI, secrétaire général pour les affaires régionales de Rhône-Alpes, préfigurateur

Monsieur Gilles PELURSON, directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, de Rhône-Alpes, préfigurateur

Monsieur Philippe NICOLAS, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, de Rhône-Alpes, préfigurateur

Monsieur Alain PARODI, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, De Rhône-Alpes, préfigurateur

Monsieur Pascal OGER, directeur régional de l'institut national de la statistique et des études économiques de Rhône-Alpes, préfigurateur

Monsieur Pierre ARENE, secrétaire général de l'académie de Lyon, représentant la rectrice de l'académie de Lyon de Rhône-Alpes, préfiguratrice

Monsieur Rodolphe WALLAERT, responsable des ressources humaines, représentant le directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes, préfigurateur

Monsieur Gérard D'HUMIÈRES, secrétaire général adjoint pour les affaires régionales de Rhône-Alpes

Monsieur Stéphan SOUBRANNE, secrétaire général de la direction régionale des affaires culturelles, représentant le directeur régional, préfigurateur

Madame Véronique COURT, directrice de la plate-forme des ressources humaines au secrétariat général pour les affaires régionales de Rhône-Alpes

Madame Anabelle ZOGHBY, secrétariat général pour les affaires régionales Rhône-Alpes

Madame Sophie HOËT, secrétariat général pour les affaires régionales Rhône-Alpes

Les organisations syndicales

CFDT	Madame Sylvie LEBLANC et Monsieur Jean-Marc GUILLOT
CGT	Mesdames Cécile DELIOT, Gisèle MESCHIN et Estelle TOSAN

Monsieur Jean-Michel VARDALAS
FO Madame Françoise LAMBERT
Messieurs Frédéric BOCHARD, Bertrand GEORJON et Yves RAICHL
FSU Monsieur Dominique ROLS et Rémi RIPOCHE
Solidaires Madame Corinne BUISSON
UNSA Jean-Michel BAILLY

Personnes excusées

Monsieur Nordine BOUDJELIDA, directeur régionale de l'agence de développement et de la maîtrise des énergies, préfigurateur.

Le 7 décembre 2015, Monsieur Michel DELPUECH, préfet de la région Rhône-Alpes, préfet préfigurateur de la fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes, a présidé l'instance informelle de dialogue social.

L'ordre du jour de la réunion comprenait une présentation du calendrier de travail de fin 2015 et début 2016 (1), une présentation des mesures d'accompagnement des ressources humaines (2) et de la synthèse des études d'impact des ressources humaines (3). Il s'en est suivi des échanges avec les représentants syndicaux (4).

Monsieur DELPUECH ouvre la séance et remercie les directeurs régionaux et les représentants des organisations régionales de leur présence. Il déclare qu'il s'agit de la quatrième réunion de cette instance de dialogue social, dans le cadre des travaux de préfigurations. Il en rappelle les grandes étapes, du lancement des travaux en mai 2015 à leur fin en décembre 2015. A l'exception de la future direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, cette séance intervient après la tenue des instances consultatives des autres directions régionales.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, Monsieur DELPUECH demande aux représentants des organisations syndicales si ils souhaitent faire des déclarations préalables. Toutes les organisations syndicales représentées font des déclarations qui sont annexées au présent compte-rendu.

1) CALENDRIER DES TRAVAUX FIN 2015 ET DÉBUT 2016

Madame Christine MESUROLLE, directrice de projet de la fusion des régions, présente les étapes des travaux, fin 2015 et début 2016 :

- tous les postes de direction ont été publiés au Journal Officiel
- fin décembre, les préfets des nouvelles régions fusionnées seront nommés
- dès les premiers jours de janvier 2016, les directeurs régionaux et le SGAR seront également nommés
- le 4 janvier 2016, les arrêtés préfectoraux d'organisation des services régionaux seront signés et les arrêtés portant délégation de signature le seront les jours suivants.

Avant de traiter le deuxième point de l'ordre du jour, Madame MESUROLLE indique que les ministères ont adopté des principes communs qui garantissent l'égalité de traitement entre les agents des différents ministères :

- chaque agent a vocation à rester sur son poste si celui-ci n'est pas modifié
- la mise en place de la nouvelle organisation sera progressive
- un processus de pré-positionnement est mis en place et sera présenté aux agents.

2) LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES RESSOURCES HUMAINES MISES EN OEUVRE

- **Les mesures d'accompagnement des ressources humaines**

Un tableau de synthèse présentant les mesures d'accompagnement des ressources humaines est distribué en séance aux participants et présenté par Madame MESUROLLE : il reprend les dispositifs d'écoute mis en place dans chaque service concerné, l'accompagnement à la mobilité (conseillers mobilités carrière et formations) et enfin le dispositif de médecine de prévention et de l'assistance sociale.

- **Le processus de pré-positionnement des agents**

Après cette présentation, Monsieur DELPUELCH invite chaque directeur régional à faire le point sur le processus de pré positionnement au sein de leur direction.

Madame Françoise NOARS, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, préfiguratrice, indique que le Secrétaire général du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'environnement a signé une circulaire le 23 novembre 2015 dans laquelle figurent les instructions relatives au pré-positionnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette circulaire, un appel à candidature sera lancé à partir du 10 décembre 2015, pour l'encadrement intermédiaire. Après une semaine d'échanges, les nominations interviendront à partir du 18 décembre 2015. En ce qui concerne les agents, il y aura d'abord une lecture commune de la circulaire du 23 novembre 2015, puis deux CHSCT, le premier en janvier 2016 et le deuxième en février 2016. Les opérations de pré-positionnement des agents se dérouleront entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2016.

Monsieur Philippe NICOLAS, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, préfigurateur, expose que le pré-positionnement de l'encadrement intermédiaire se déroule depuis le 4 décembre 2015 jusqu'au 6 janvier 2016. Pour les autres agents, les opérations auront lieu du 5 janvier au 7 février 2016. Les postes peu ou pas modifiés ne seront pas publiés. Seuls le seront les postes en doublon, supprimés ou substantiellement modifiés. Les agents impactés sont prioritaires.

Monsieur Alain DAGUERRE DE HUREAUX, directeur régional des affaires culturelles, préfigurateur, indique que l'organigramme nominatif sera présenté aux agents les 8 et 9 décembre 2015, en assemblée générale. Les agents dont le poste est supprimé ou substantiellement modifié bénéficient de l'appui d'une cellule interne d'emploi-reclassement.

Monsieur Gilles PELURSON, directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt indique que les agents dont le poste est supprimé sont prioritaires pour bénéficier d'une mobilité fonctionnelle. L'organigramme détaillé a été diffusé aux agents le 14 novembre 2015, le lendemain du comité technique. Depuis cette date, le travail de pré-positionnement est en cours au sein des services : des notifications individuelles sont envoyées aux agents qui disposent d'un délai de réflexion d'une dizaine de jours. Les travaux de pré-positionnement seront terminés le 31 décembre, date à laquelle chaque agent connaîtra son affectation.

Monsieur Alain PARODI, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, préfigurateur, indique que le comité technique auquel l'arrêté d'organisation de la future DR D JSCS sera présenté aura lieu le 8 décembre 2015 et que sur 224 emplois, 43 sont impactés par la fusion. Le choix a été fait de ne pas recourir à une publication au fil de l'eau pour permettre à chacun d'avoir une visibilité globale à partir de l'organigramme détaillé. Toutes les fiches de poste sont revues selon deux priorités : la stabilité des équipes et des missions, la priorité à donner aux agents dont le poste est impacté. Les entretiens seront menés au niveau des directeurs puis au niveau des responsables de pôles. L'objectif est de terminer le pré-positionnement fin janvier 2016.

Monsieur Pascal OGER, directeur régional de l'institut national de la statistique et des études économiques, préfigurateur, indique que le comité technique et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, ont examiné une demande d'expertise à laquelle il n'a pas été donné de suite, sous réserve d'un suivi spécifique continu de la mise en œuvre de la réforme. Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Clermont-Ferrand, qui se réunit le 11 décembre

2015 doit encore se prononcer sur cette décision. Une écoute externe a été mise en place au sein de la direction.

Monsieur Guy LEVI, secrétaire général pour les affaires régionales, préfigurateur, annonce que le comité technique conjoint de la préfecture s'est réuni le 3 décembre 2015. La liste de tous les postes créés ou vacants va être publiée (pour les BOP 307-administration territoriale et 333-moyens mutualisés des administrations déconcentrées).

Monsieur DELPUECH remercie les directeurs pour ces informations et annonce le troisième point de l'ordre du jour relatif aux études d'impact.

3) LES ÉTUDES D'IMPACT DES RESSOURCES HUMAINES

Madame MESUROLLE indique que chaque service impacté par la fusion a réalisé une étude d'impact des ressources humaines. Elle précise qu'une synthèse quantitative et qualitative de ces études a été transmise aux organisations syndicales, qui soulignent qu'elles étaient dans l'attente d'un tel document. Madame MESUROLLE en rappelle les grandes lignes : la synthèse présente les impacts sur les ressources humaines, sur le pilotage des services, sur le management et sur les moyens de fonctionnement (immobilier, informatique, logistique notamment).

4) LES ECHANGES AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Force Ouvrière (FO) et Solidaires posent la question de la définition de «poste substantiellement modifié».

Madame MESUROLLE répond que des orientations ont été données au niveau national et sont partagées par l'ensemble des directions régionales. La notion de poste substantiellement modifié est importante pour la priorisation des affectations (plus les postes sont modifiés, plus les agents qui les occupent sont prioritaires dans le processus de redéploiement). Madame MESUROLLE précise que cette notion ne figure pas dans le décret n° 2015-1120 du 4 septembre 2015 relatif aux mesures d'accompagnement indemnitaire des réorganisations de service liées à la nouvelle organisation territoriale de l'Etat qui prévoit notamment le versement d'une Prime d'Accompagnement de la Réorganisation Régionale de l'Etat (PARRE). Cette prime est liée à l'agent et non au poste ; le texte dispose en effet que la PARRE est «attribuée aux agents mutés ou déplacés à la suite de la suppression ou du transfert de leur poste dans le cadre de la réorganisation du service dans lequel ils exercent leurs fonctions».

FO évoque également les comités techniques et comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail la DIRECCTE au cours desquels les représentants syndicaux ont demandé une expertise. Le représentant dénonce le refus de la direction de donner suite à cette demande et déplore l'absence de dialogue social.

Monsieur NICOLAS répond que cette demande figurait bien à l'ordre du jour des instances consultatives, qui ont débattu de cette question. La direction et les organisations syndicales se sont mises d'accord pour réaliser une expertise pendant la période de mise en œuvre de la réforme et non une expertise préalable.

L'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) constate que les opérations de pré-positionnement sont propres à chaque ministère et se pose la question de la mobilité interministérielle dans ce contexte. Elle souhaiterait également avoir un point de l'ensemble sur les

réunions des comités technique.

Madame MESUROLLE répond qu'elle leur transmettra un tableau de synthèse des réunions des comités techniques.

La Confédération Générale des Travailleurs (CGT) rappelle que les organigrammes ont été validés sans tenir compte des triennaux et des départs en retraite. Dans ce contexte, elle demande comment les missions vont pouvoir être exercées si la politique des ressources humaines ne suit pas en termes de moyens. Elle note également que les pré-positionnements sont déjà enclenchés alors que les orientations sont elles-mêmes en cours de diffusion. Elle s'inquiète du rôle des commissions administratives paritaires.

Monsieur LEVI répond qu'un dispositif est en cours de construction, par la plate-forme des ressources humaines du SGAR, pour recenser les postes qui ne seront pas pourvus à l'issue des pré-positionnements internes. Il ajoute que les mouvements interministériels seront réalisés dans le cadre des commissions administratives paritaires nationales et qu'une priorité locale sera donnée aux mobilités.

FO dénonce ce qu'elle considère comme un plan social, en particulier à la DRDJSCS et demande quelles missions seront transférées au niveau départemental.

Madame NOARS répond que les missions transférées au niveau départemental le sont avec les effectifs correspondants. Un groupe de travail est en cours, en lien avec le chantier ouvert au niveau national, pour clarifier les missions entre DREAL et DDT.

La Fédération syndicale Unitaire (FSU) salue le recensement des acteurs de prévention que sont les médecins et les assistantes sociales. L'UNSA rappelle son attachement aux valeurs républicaines et démocratiques et son acceptation de la réforme.

Monsieur DELPUECH précise que les données relatives à l'impact de la réforme vont évoluer car le travail se poursuit au-delà des informations présentées, ce jour, dans les synthèses quantitatives et qualitatives.

L'UNSA souligne à ce sujet que la question de la sécurisation des parcours professionnels est essentielle, en particulier pour le site de Clermont-Ferrand.

La CGT s'étonne que 5 jours de formation suffisent à une reconversion et s'inquiète du niveau des budgets de formation. Le calendrier de mise en œuvre de la réforme s'étend jusqu'en 2018 alors que la plupart des directions régionales auront terminé dès 2016.

Madame MESUROLLE précise que les 5 jours de formation constitue le seuil déclencheur de la prime d'accompagnement à la réforme régionale de l'État (prévue par le décret n°2015-1120 du 4 septembre 2015 relatif aux mesures d'accompagnement indemnitaire des réorganisations de service liées à la nouvelle organisation territoriale de l'État). Il ne s'agit pas d'une limite.

Monsieur DELPUECH rappelle qu'il ne souhaitait pas de directions organisées en «miroir». Dans ce contexte, la question des parcours professionnels a bien été identifiée par l'ensemble des directions régionales et par les organisations syndicales. Il faut bien distinguer les mesures de transition et les mesures d'accompagnement. Tout le monde pourra vérifier que les mesures de transition ne doivent pas s'éterniser. Tout ce qui concerne la formation et les parcours professionnels pourra par contre

s'étendre dans le temps.

La CGT s'inquiète de la situation des agents en poste dans les tribunaux des affaires sociales dont les missions vont être transférées aux tribunaux de grande instance d'ici fin 2018. Le ministère de la Justice y est hostile. Cette situation est traitée à part de la fusion des régions et les agents sont en grande difficulté.

Monsieur DELPUECH répond que les agents concernés pourront être traités de manière à pouvoir exercer un droit d'option le moment venu.

L'UNSA demande où en est la question du travail à distance.

Madame MESUROLLE répond que des expérimentations sont en cours dans la région Bourgogne-Franche-Comté.

Les organisations syndicales n'ayant plus de question, Monsieur DELPUECH remercie les directeurs régionaux et leur représentant et les organisations syndicales pour leur participation et leur contribution aux débats puis clôt la séance.

Lyon le 3 février 2016

Le préfet de la région
Auvergne-Rhône-Alpes

Signé

Michel DELPUECH